



DECISION DU MAIRE

N° DM2023-06

Objet : Révision du loyer de l'entrepôt loué à la Bresse situé 5 chemin de Longchamp 01960 SERVAS

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer de l'entrepôt occupé par la Société La Bresse SAS, situé 5 chemin de Longchamp à Servas, révision basée sur l'indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre ;

Considérant que la valeur de l'indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2021 s'élevait à 119,70 et celle du 3^{ème} trimestre 2022 à 126,13, soit une augmentation de 5,37 % ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'appliquer l'augmentation légale de 5,37 % au loyer de l'entrepôt loué à La Bresse SAS, situé 5 chemin de Longchamp, à compter du 1^{er} mars 2023 :

➤ Soit $605,67 \times 1,0537 = 638,19 \text{ €}$

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 1^{er} février 2023

Le Maire,
Serge GUERIN

